

2^e enquête du HLPE sur les Questions et phénomènes cruciaux et émergents pour la sécurité alimentaire et la nutrition

--

Notice pour remplir le Questionnaire

En octobre 2013, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau d'élaborer une *Note sur les questions cruciales et/ou émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Le Comité a formulé cette demande dans le cadre des concertations qu'il mène sur la sélection et la hiérarchisation de ses activités¹. La première note a été publiée en août 2014². Ses principales conclusions sont présentées ci-après.

En octobre 2015, le CSA a décidé à sa quarante-deuxième session que cette note du Groupe d'experts de haut niveau devrait être actualisée au moins tous les quatre ans, à condition que des fonds soient disponibles et que la charge de travail du Groupe le permette. Elle devrait être également publiée en temps utile afin de pouvoir être utilisée au début du processus d'élaboration du nouveau programme de travail pluriannuel du CSA.

Dans cette perspective, lors de sa réunion du 8 juillet 2016, le Bureau du CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de produire une deuxième *Note sur les questions cruciales et émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (ci-après dénommée « la note sur les questions cruciales et émergentes »), au plus tard à la fin de 2017.

Comme pour les autres études du HLPE, un élément central du travail consiste dans la collecte de soumissions par la communauté scientifique et d'un large éventail d'organisations, d'institutions, de réseaux et d'individus détenteurs de savoir, ce par le biais d'une **enquête publique**, au moyen d'un questionnaire, ci-joint.

Il importe de noter que le Groupe d'experts ne sollicite pas des avis ou un plaidoyer sur les phénomènes recensés mais demande des **données documentées permettant de les étayer**.

A moins que les personnes interrogées ne le souhaitent, chacune des réponses sera rendue publique au sein des actes de l'enquête. Les résultats nourriront le travail du HLPE. Plus d'information sur le processus que le HLPE met spécifiquement en œuvre pour cette étude est disponible à l'adresse www.fao.org/cfs/cfs-hlpe.

¹ En ce qui concerne le CSA, il convient d'établir une distinction claire entre i) les questions relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition qui font l'objet de la présente étude scientifique réalisée par le Groupe d'experts de haut niveau et ii) les activités du CSA qui ne font pas partie de cette étude car elles sont examinées et arrêtées au niveau du Comité au moyen de ses propres processus.

² Voir: http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/Critical_Emerging_Issues/HLPE_Note-to-CFS_Critical-and-Emerging-Issues_6-August-2014.pdf.

Merci de remplir un questionnaire séparé pour chaque phénomène identifié (instructions ci-dessous).

Les réponses sont attendues pour la date limite du **6 Octobre 2016** par courrier électronique à **cfs-hlpe@fao.org**.

Le HLPE remercie par avance tous les participants pour leurs contributions.

Comment remplir le questionnaire?

Le Groupe d'experts de haut niveau cherche à recueillir des **contributions documentées, rationnelles et validées par des données probantes sur des questions cruciales et émergentes au moyen d'un questionnaire (en annexe) destiné principalement à la communauté scientifique et aux divers réseaux et détenteurs de connaissances : institutions, organisations, réseaux de connaissances et individus**. Sauf indication contraire de la personne interrogée, chaque réponse sera rendue publique dans le cadre du processus d'enquête. Les résultats étayeront les travaux du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau. Le questionnaire sera utilisé de deux façons:

- Le Groupe d'experts de haut niveau cherchera à recueillir officiellement les contributions d'institutions, d'organisations et de réseaux de connaissance régionaux et mondiaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- Conformément à sa pratique pour d'autres cycles d'activités, le Groupe d'experts sollicitera des contributions auprès d'un large éventail de détenteurs de connaissances au moyen d'une consultation électronique publique en ligne.

Il importe de noter que le Groupe d'experts ne sollicite pas des avis ou un plaidoyer sur les questions recensées mais demande des données documentées permettant de les étayer.

Les personnes interrogées sont invitées à remplir un formulaire distinct pour chaque question cruciale et/ou émergente qu'ils identifient.

Les questions formulées dans le questionnaire peuvent être soit des «défis» soit des «perspectives qui s'ouvrent», ou les deux, selon le contexte, par exemple selon la région ou le type d'impact étudié. Que la question soit un défi et/ou une perspective qui s'ouvre, permet à la personne interrogée de proposer une ou plusieurs «solutions» qui peuvent, selon elle, contribuer à relever le défi ou à mettre à profit la perspective.

Dans la section 1, les personnes interrogées sont invitées à formuler la question en quelques lignes et à décrire la méthode et l'approche utilisées pour la déterminer.

Dans la section 2, les personnes interrogées sont invitées à classer les questions par catégories en fonction de la typologie suivante:

- la question est-elle un facteur externe ou interne aux systèmes alimentaires?
- quelle est la principale dimension de la question elle-même?
- quelle est le principal impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition?

Pour les deux dernières questions, les personnes interrogées sont invitées à préciser la catégorie principale à laquelle appartient la question en prenant comme référence les trois dimensions classiques du développement durable: économiques, sociales et écologiques. Elles sont également invitées à indiquer si la question est principalement liée à la gouvernance (y compris les institutions et les droits) ou si elle a une incidence sur une autre dimension de la durabilité.

Dans la section 3, les personnes interrogées sont invitées à décrire en détail comment, et dans quelle mesure, la question a une incidence sur les différents aspects de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cette section facilite la caractérisation de la question. En effet, elle permet, premièrement, d'indiquer si, et de quelle manière, la question a une incidence sur une ou plusieurs dimensions « classiques » de la sécurité alimentaire et, deuxièmement, de fournir des informations sur des attributs supplémentaires, à savoir:

- la question a-t-elle une incidence sur les systèmes alimentaires et nutritionnels dans leur ensemble, ou seulement sur des parties spécifiques de ces systèmes?
- la portée de la question: combien de personnes sont-elles concernées?
- l'échelle de la question: locale, régionale et/ou mondiale?
- l'incidence de la question sur des personnes ou des groupes déjà marginalisés ou vulnérables.
- la question a-t-elle une incidence particulière sur l'égalité des sexes, sur les mères, sur les enfants?

La section 4 porte sur l'horizon temporel de la question et le calendrier des mesures nécessaires pour la traiter (court, moyen et/ou long terme).

Dans la section 5, les personnes interrogées sont invitées à fournir une estimation du degré de confiance qui peut être accordée à l'évaluation ci-dessus: il s'agit ici d'évaluer la qualité de la compréhension de la question présentée et son incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition au regard des données actuellement disponibles.

Dans la section 6, les personnes interrogées sont invitées à indiquer comment la question est intégrée dans le cadre global de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à définir le ou les objectif(s) le(s) plus pertinent(s) pour le développement durable correspondant à cette question et, le cas échéant, les liens existants avec d'autres objectifs ou cibles du Programme.

Dans la section 7, elles sont invitées, le cas échéant, à indiquer les relations qui existent avec une autre question cruciale et émergente pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Enfin, **dans la section 8**, les personnes interrogées peuvent fournir des informations complémentaires utiles telles que d'autres données et références, et indiquer les lacunes en matière de connaissances.

Le Comité Directeur du HLPE, 6 Août 2016